



CONSEIL RÉGIONAL DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE 2026

Victoria, C.-B.

Du 23 au 25 octobre 2026 **B.C.**

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DU DIRECTEUR DE LA RÉGION DE L'OUEST D'UNIFOR

bonjour,

le conseil régional de la colombie-britannique (crcb) de 2026 se tiendra au centre des congrès de victoria, à victoria (c.-b.), du 23 au 25 octobre 2026.

notre syndicat se trouve au milieu d'un combat sans précédent. notre force repose depuis toujours sur nos membres qui refusent de rester les bras croisés lorsque des emplois, des secteurs d'activité et des collectivités sont menacés. c'est sous le thème « des emplois de qualité. des collectivités fortes. un avenir solide. » que nous nous réunissons pour nous attaquer aux problèmes auxquels nous sommes confrontés et nous serrer les coudes dans la lutte pour des emplois syndiqués de qualité, des industries florissantes et un avenir où aucune travailleuse et aucun travailleur n'est laissé pour compte. les choix que nous faisons aujourd'hui façonneront la vie de nos membres, de leurs familles et de leurs collectivités pour des générations. ensemble, nous ferons entendre notre voix, partagerons nos expériences et tracerons la voie qui protégera les travailleuses et les travailleurs, renforcera notre pouvoir collectif et garantira que la prospérité soit construite par et pour la population active. ce conseil est un appel à la solidarité, à l'action et à la détermination, car lorsque les travailleuses et les travailleurs sont solidaires, nous pouvons créer des emplois de qualité, des collectivités fortes et un avenir solide pour tous.

conformément aux statuts d'unifor et aux [règlements du conseil régional de la colombie-britannique](#), une élection aura lieu afin de pourvoir le poste vacant de membre ordinaire au sein du comité exécutif.

il n'y a pas de frais d'inscription pour assister au conseil, mais il est obligatoire de s'inscrire à l'avance par le biais du système d'inscription en ligne d'unifor

veuillez vous assurer que les déléguées et délégués restent jusqu'à la levée de la séance le dimanche 25 octobre.

dates limites importantes

- date limite des inscriptions – le 8 octobre 2026
- date limite pour le dépôt des résolutions – le 8 octobre 2026

au plaisir de vous voir à victoria!



Leanne Marsh
résidente du Conseil régional de la Colombie-
Britannique



Gavin McGarrigle
directeur régional de l'Ouest

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

JEUDI 22 OCTOBRE 2026

- Réunion des dirigeantes et dirigeants des sections locales de la Colombie-Britannique – 10 h
- L'inscription au Conseil régional de la Colombie-Britannique commence à 15 h 30

VENDREDI 23 OCTOBRE 2026

- L'inscription au Conseil régional de la Colombie-Britannique commence à 7 h 30
- Ouverture – 9 h
- Rapport du directeur de la région de l'Ouest
- Débat sur les résolutions et les recommandations
- Mises en candidature
- Présentations des comités permanents du Conseil régional de la Colombie-Britannique
- Conférencières/conférenciers

SAMEDI 24 OCTOBRE 2026

- L'inscription au Conseil régional de la Colombie-Britannique commence à 8 h
- Ouverture – 9 h
- Débat sur les résolutions et les recommandations
- Présentations des comités permanents du Conseil régional de la Colombie-Britannique
- Élections
- Conférencières/conférenciers
- Événement social en soirée

DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026

- Ouverture – 9 h
- Débat sur les résolutions et les recommandations
- Présentations des comités permanents du Conseil régional des Prairies
- Conférencières/conférenciers
- Levée du Conseil : Midi

INSCRIPTION

L'inscription se fait en ligne, à l'adresse <https://register1.unifor.org>. La date limite pour vous inscrire est le vendredi 8 octobre 2026.

L'information relative à l'inscription des sections locales a été envoyée par courriel à la présidente ou au président de votre section locale. Nous communiquerons dans un courriel distinct le nombre de déléguées et délégués auquel les sections locales ont droit.

1. Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants :
2. Réunion des dirigeantes et dirigeants des sections locales de la Colombie-Britannique, le jeudi 22 octobre 2026

Conseil régional de la Colombie-Britannique, du vendredi 23 octobre au dimanche 25 octobre 2026

Pour s'inscrire à plus d'un événement, il faut fermer la session, en ouvrir une nouvelle et sélectionner l'événement suivant sur l'écran d'accueil.

Les sections locales sont encouragées à inscrire une délégation au complet, y compris des déléguées et délégués spéciaux, des observatrices et observateurs et des membres issus de groupes en quête d'équité. Lorsque vous inscrivez votre délégation en ligne, vous devez indiquer une adresse courriel pour chaque participante et participant. Une fois leur inscription faite, chaque membre recevra un courriel l'invitant à s'auto-identifier et à s'inscrire aux caucus sur l'équité. Tous les caucus sur l'équité sont destinés aux membres qui indiquent leur appartenance à un groupe en quête d'équité.

REMARQUES IMPORTANTES!

Les membres souhaitant poser leur candidature au poste vacant au sein du comité exécutif du Conseil régional de la Colombie-Britannique doivent être inscrits comme membres de la délégation de leur section locale.

Si vous souhaitez modifier l'inscription de votre section locale ou si vous éprouvez des difficultés à vous inscrire, veuillez envoyer un courriel à l'adresse inscription@unifor.org.

RÉUNION DES DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

La réunion des dirigeantes et dirigeants des sections locales du Conseil régional de la Colombie-Britannique se déroulera le jeudi 22 octobre 2026, à compter de 9 h.

Un créneau sera prévu à l'ordre du jour pour permettre aux sections locales de faire le point sur les activités menées au cours de la dernière année. Veuillez rédiger votre rapport écrit en utilisant le modèle de rapport des sections locales et l'envoyer au format MS Word à l'adresse teri.roland@unifor.org au plus tard le 30 septembre 2026.

Si vous avez des questions avez besoin d'aide, veuillez envoyer un courriel à teri.roland@unifor.org.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS ADMISSIBLES PAR SECTION LOCALE

Article 10.6 des statuts d'Unifor

Sections locales à une seule unité

Sections locales comptant

1 à 250 membres – 1 déléguée ou délégué

251 à 500 membres – 2 déléguées ou délégués

501 à 750 membres – 3 déléguées ou délégués

751 à 1 000 membres – 4 déléguées ou délégués

1 001 à 1 250 membres – 5 déléguées ou délégués.

Plus une déléguée ou un délégué supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 250 membres.

SECTIONS LOCALES FUSIONNÉES OU ORGANISMES SUBORDONNÉS COMPOSÉS

Chaque unité de négociation de 250 membres ou plus d'une section locale fusionnée a droit au nombre de déléguées et délégués admissibles selon les critères suivants :

250 à 500 membres – 1 déléguée ou délégué

501 à 750 membres – 2 déléguées ou délégués

751 à 1 000 membres – 3 déléguées ou délégués

1 001 à 1 250 membres – 4 déléguées ou délégués.

Plus une déléguée ou un délégué supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 250 membres.

DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SPÉCIAUX

Article 10.9 des statuts d'Unifor

Les conseils peuvent aussi envisager d'inclure des déléguées et délégués suppléants et/ou spéciaux. Les déléguées et délégués spéciaux, qui ont le droit de parole mais pas le droit de vote, peuvent comprendre une présidente ou un président de section locale ou d'une unité de négociation. Ils peuvent aussi comprendre des représentantes et représentants des groupes désignés aux fins de l'équité qui voudraient participer aux comités permanents du conseil.

ÉLECTIONS

Des élections auront lieu afin de pouvoir les postes suivants pour le reste du mandat d'une durée de trois (3) ans :

- Membre ordinaire (1)

Remarque : Les candidates et les candidats doivent s'assurer d'avoir le soutien de la présidente ou du président de leur section locale avant d'accepter d'être mis en candidature. Les sections locales des membres du comité exécutif et des comités permanents du Conseil régional de la Colombie-Britannique doivent s'engager à apporter un soutien financier pour la durée du mandat, y compris les frais de déplacement pour leur participation au Conseil régional de la Colombie-Britannique en tant que membre de leur délégation.

Règlements du Conseil régional de la Colombie-Britannique – article 3.11

Tous les membres du comité exécutif du Conseil régional doivent être des membres délégués élus sur une base régulière au Conseil régional de la Colombie-Britannique.

CAUCUS SUR L'ÉQUITÉ

Afin de permettre aux membres des groupes en quête d'équité de se concentrer sur le travail important de leurs caucus et de participer à tous les caucus qui les concernent, le calendrier des caucus est le suivant :

Le vendredi 23 octobre

Caucus des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur – Dîner

Caucus des jeunes travailleuses et travailleurs – 17 h

Caucus des 2ELGBTQIA+ – 18 h

Le samedi 24 octobre

Caucus sur la condition féminine – 8 h

Caucus des travailleuses et travailleurs ayant une inCapacité – Dîner

Selon le moment de la journée où votre caucus se réunira, des repas ou des rafraîchissements pourraient être offerts. Prenez note que les caucus sur l'équité seront ouverts uniquement aux personnes qui s'identifient comme appartenant à un groupe en quête d'équité.

RÉSOLUTIONS

Modifications aux règlements

Conformément à l'article 9 [des règlements du Conseil régional de la Colombie-Britannique](#) concernant les modifications :

Les règlements du Conseil régional peuvent être modifiés par un vote majoritaire des deux tiers pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, à condition que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à modifier les règlements.

Conformément à l'article 9, les résolutions relatives à une modification des règlements doivent être soumises au plus tard le 21 septembre 2026.

Les propositions de modification des règlements peuvent être envoyées par courriel à l'adresse teri.roland@unifor.org. Les sections locales recevront ensuite un préavis au plus tard le 23 septembre 2026

RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES

Les résolutions générales devant être examinées par le Conseil régional de la Colombie-Britannique devront être reçues au moins 15 jours avant l'ouverture du Conseil.

La date limite pour la réception des résolutions générales est le 8 octobre 2026. Les résolutions générales peuvent être envoyées par courriel à l'adresse teri.roland@unifor.org. Nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

Merci de rédiger votre résolution en vous référant au modèle de résolution inclus dans la trousse.

Conseils pour rendre les résolutions claires et compréhensibles pour tous :

- Ne traitez que d'une seule question principale par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
- Utilisez des mots faciles à comprendre : évitez le jargon technique, les abréviations et les acronymes.
- Soyez précis. Expliquez les mesures qui devraient être prises : les changements que vous voulez faire, la façon dont vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que ce soit fait.



Modèle de résolution pour le Conseil régional de la Colombie-Britannique

Le Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor va :

1. Encourager toutes les sections locales de la Colombie-Britannique à utiliser le format recommandé pour les résolutions;
2. Encourager toutes les sections locales de la Colombie-Britannique à limiter la longueur de leurs résolutions à 200 mots ou moins.

Parce que :

- Le Comité des résolutions a besoin des signatures nécessaires pour confirmer que les résolutions proviennent d'une section locale et ont été approuvées par ses membres;
- L'emploi de mots simples comme « va » et « parce que » aide les déléguées et délégués à comprendre la résolution, en particulier les nouvelles déléguées et les nouveaux délégués.

Résolution soumise par la section locale _____ d'Unifor

Jean Simard, président

John Smith, secrétaire archiviste

Date de l'assemblée des membres : _____

HÉBERGEMENT ET DÉPLACEMENTS

Hôtel Fairmont Empress

Tarif des chambres : 315.00 \$ par nuit + taxes applicables. Vous pouvez réserver vos chambres de façon individuelle en communiquant avec l'hôtel par téléphone au 1-800-257-7544. Veuillez mentionner le Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor .

Vous pouvez également cliquer sur le lien suivant pour effectuer votre réservation en ligne :

[Réservez avec votre tarif de groupe pour le Conseil régional de la Colombie-Britannique d'Unifor.](#)

La date limite pour les réservations est le 23 septembre 2026.

ACCESSIBILITÉ

Unifor s'est engagé à veiller à ce que toutes les réunions syndicales et tous les événements organisés par le syndicat soient accessibles et sans obstacle.

En ce qui concerne l'hébergement, si vous avez un besoin fondé sur un droit de la personne (p. ex. besoins relatifs à la vue ou à l'ouïe, besoins en matière de mobilité, d'autonomie ou d'assistance), veuillez nous communiquer les renseignements pertinents. Nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour enlever les obstacles et favoriser votre pleine participation.

Envoyez vos demandes par courriel à l'adresse teri.roland@unifor.org.

SERVICE DE GARDE D'ENFANTS

Des services de garde d'enfants seront offerts pendant le Conseil régional de la Colombie-Britannique. La trousse de convocation au Conseil contient un formulaire d'inscription au service de garde d'enfants d'Unifor. Le formulaire dûment rempli doit être retourné au plus tard le 23 septembre 2026

Veuillez remplir le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants d'Unifor et le retourner à l'attention de Laurie Wright, au Centre familial d'éducation d'Unifor, par télécopieur au numéro (519) 389-3544, ou par courriel à l'adresse fecchildcare@unifor.org.



POLITIQUE RELATIVE AUX PRODUITS PARFUMÉS

En raison des problèmes de santé liés à l'exposition aux produits parfumés et de l'augmentation du nombre de membres du personnel présentant une sensibilité aux parfums, Unifor cherche à offrir un environnement sans parfum à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs ainsi qu'aux membres dans tous les événements du syndicat. Veuillez donc éviter de mettre du parfum ou d'utiliser des produits parfumés lorsque vous participez au Conseil régional de la Colombie-Britannique. .

RÉSUMÉ DES DATES LIMITES

Veuillez prendre note des principales dates limites pour le prochain Conseil régional de la Colombie-Britannique :

- Date limite pour la réservation d'une chambre au tarif de groupe – 23 septembre 2026
- Modifications aux règlements – 23 septembre 2026
- Date limite pour la soumission des rapports des sections locales – 23 septembre 2026
- Date limite pour l'inscription au service de garde d'enfants – 23 septembre 2026
- Date limite pour l'inscription des déléguées et délégués des sections locales – 8 octobre 2026
- Date limite pour les résolutions générales – 8 octobre 2026



